

PROJET DE REPRISE DE LA PERLE !

Genèse du projet
Le bistrot
Le fonctionnement
La gouvernance
La stratégie

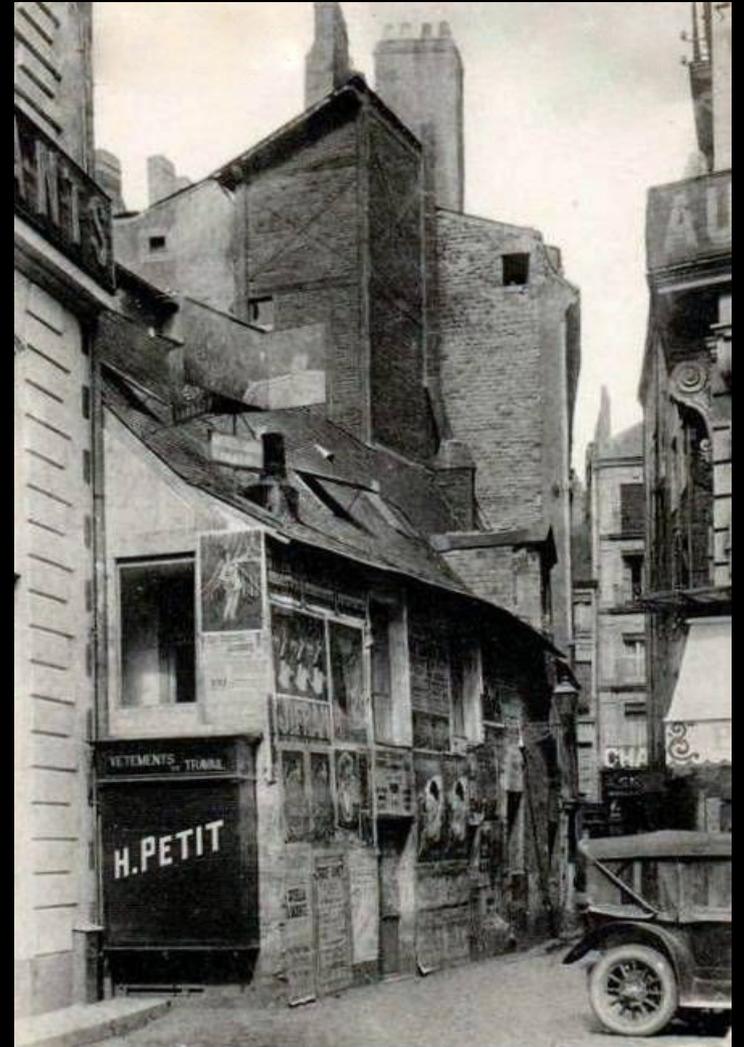
À
L'ATTAQUE !



Genèse du projet

L'histoire commence lorsque Lolo annonce son départ à la retraite en 2019.

- Il convie quelques personnes, motivées, avec ou sans compétence, à réfléchir au montage d'une reprise collective
- Ainsi naît, le 27 avril 2019, le centre culturel collectif perlusien (CCCP).
- Juin 2020 : le CCCP prend la forme d'une association
- Pendant quatre ans, une quinzaine de personnes se réunissent régulièrement
 - Comment la Perle peut-elle continuer après le départ de Lolo ?



Les objectifs

- Permettre que la Perle continue avec ses habitués-es
- Avoir un fonctionnement collectif, permettre aux "usager-ères" de s'investir s'ils le souhaitent en tant que bénévoles

Les contraintes dont on a tenu compte :

- garder l'esprit « bistrot », familial
- modifier le moins possible l'amplitude horaire
- le délai (Lolo doit pouvoir partir à la retraite)
- le fond de commerce à racheter à Lolo (pour qu'il ne perde pas d'argent) : 90k€

Le bistrot

Après six mois de travaux intensifs, des réunions hebdomadaires, des rencontres et entretiens avec différentes structures juridiques, la préparation d'un plan de trésorerie avec un expert comptable, d'un planning, la distribution de questionnaires, etc.

Statut juridique : associatif

Pourquoi ?

- Rapidité de mise en place
- Mêlé activité commerciale et usage collectif et bénévole
- Permet de recevoir des prêts, des dons et des apports conventionnés



Le fonctionnement

Il faut tenir le bar !

Que les concerts continuent !

Que la gestion soit faite !

Que les habitués organisent des événements !



Le fonctionnement

Bar (accueil, travaux,
fournisseurs) : **1 Lolo**



Le fonctionnement

Bar (accueil, travaux,
fournisseurs) : **1 Lolo**

Gestion (trésor, planning,
facturation) : **1 Lolo**



Le fonctionnement

Bar (accueil, travaux, fournisseurs) : **1 Lolo**

Gestion (trésor, planning, facturation) : **1 Lolo**

Animation (concerts, expo, com, rémunération artistes) : **1 Lolo**



□ comment résoudre l'équation ?

Le fonctionnement

On n'a trouvé personne pour la gérance (seule)...

Mais tous les habitué-es veulent que la Perle continue !

Le fonctionnement

- Bar : il faut un « référent », qui soit le visage de la Perle un salarié-e (80 % tenue du bar, 20 % gestion). Permet d'assurer la tenue du bar.
- Au-delà d'un-e salarié-e à 35 heures, on n'a pas les moyens d'assumer les cotisations sociales.

Le fonctionnement

Comment faire ?

- Pour avoir un temps plein
- garder l'amplitude horaire
- porter le projet
- éviter l'essoufflement des bénévoles



Le fonctionnement

Comment faire ?

- Pour avoir un temps plein
- garder l'amplitude horaire
- porter le projet
- éviter l'essoufflement des bénévoles

Proposition de passer
TEMPORAIREMENT par une
**association partenaire qui assure la
coordination de la vie de la Perle.**



Le fonctionnement

Cette structure coordinatrice :

- appuie le/la salarié·e bar sur l'ouverture du bar
- organise des événements
- suit la gestion et la communication
- porte le projet pour faire fructifier la vie du lieu (soirées à thème, conférences, karaoké, utilisation salle du haut...)
- et au-delà : développe le réseau avec Bar Bars, les bars amis (événements en commun) : La Grande Barge, La Dérive, le Printemps, etc.
- amène du réseau pour la tenue du bar, crée une dynamique pour qu'il y ait une vie associative forte...
- met en place et pérennise des outils de fonctionnement collectif (outil admin, tenue bar...)



Le fonctionnement

La structure coordinatrice

Cette structure coordinatrice doit faire vivre la Perle économiquement avec le.la salarié.e : ce sont les personnes porteuses du projet.

- cette structure doit être membre de La Perle – CCCP

L'objectif c'est d'avoir un.e deuxième salarié.e à terme (année 3).



3. Le fonctionnement

Les bénévoles : les usagers peuvent continuer à organiser des événements, des réunions, mais aussi tenir le bar (sous certaines conditions)

Ils travaillent avec la structure coordinatrice.

Les associations

Les assos des habitué·es ou membres de CCCP continuent à profiter du lieu mais peuvent aussi tenir le bar et bénéficier d'une partie des recettes pour leur projet.

Exemple : un jeudi par moi, la structure Ingalan (commerce équitable) tient le bar, et x % des recettes lui revient. L'intérêt est double :

- cette asso gagne de l'argent*
- la Perle gagne en amplitude horaire et en vie culturelle et sociale*

3. Le fonctionnement

La licence IV

- L'association peut bénéficier de la licence IV mais elle est toujours portée par **une** personne physique => Lolo
- Responsabilité pénale liée au débit de boisson.
- Appui collectif => pacte de solidarité envers le responsable licence. Pas de valeur juridique mais éthique.
- Cette personne a une part de décision aussi importante que les coprésident·es de l'association.
- Et seule cette personne détient un veto sur les personnes qui servent au bar.

Le fonctionnement

Pour tenir le bar

- **Le salarié** doit avoir connaissance du bar, de la rue, des habitué·es et de l'ensemble du projet ;
- Pour les **autres membres asso ou adhérent·es** : formation obligatoire gestion caisse, connaissance des enjeux sociale du lieux (vie de la rue, voisinage , les habitué·es...) ;
- jamais seul·e au bar ;
- accréditation du bureau de l'association (dont le·la salarié·e et la structure coordinatrice).

Le fonctionnement du lieu



Animations : réduire le nombre de concerts (sauf concerts de soutien sans Guso) et privilégier les activités rentables et cools ☐ coinches, karaoké, jeu, jam session, conférences débats, rencontres littéraires, marché, atelier écriture, soirée cinéma, loto foot...

Salle du haut : cours de français, groupes de discussions, chorales bien sur, bibliothèque... et que les habitué·es puissent continuer à proposer ce qu'ils souhaitent.

La gouvernance

Fonctionnement statutaire

Membre soutien : bénéficie de tous les avantages de l'association mais ne peut voter en AG.

Les membres actifs : les personnes physiques ou morales adhérentes de l'association. Elles sont cooptées au minimum par deux autres membres actifs ou des coprésident·es. Elles peuvent être mandatées par le collège « présidents » pour des tâches de responsabilités (ex : signataire bancaire). Elles peuvent participer aux décisions d'orientation de l'association.

Le conseil d'administration (CA) : 3 à 20 membres, est élu par les membres actifs, il élit à l'unanimité les coprésidents.

Les coprésident·es : de 2 à 5 personnes physiques ou morales – seuls les membres actifs peuvent être coprésident·es

Personnes physiques ou morales. Ce sont les responsables juridiques de la structure morale et pénale.

Il faut définir les tâches à répartir entre les coprésident·es.

ex : *référént salarié, référént banque, référént admin, référént animation, référént XXX...*

La gouvernance

Fonctionnement statutaire – collèges

1 personne physique ou morale = 1 voix

1 personne physique par collège

Un collège de gérance (physique ou morale) – Pondération 40 %

Coprésident·es (responsables civils et pénaux)

Licence 4 ? (responsable de l'usage pénal de la licence)

Le collège salarial (physique ou moral) – Pondération 30 %

Salarié·e

Structure coordinatrice

1 référent·e salarié·e + 1 référent·e structure coordinatrice

Les membres actifs (physique ou morale) – Pondération 30%

Adhérent·es actif·ves

Partenaires forts (exemple La Noë verte, Ingalan...) ?

La gouvernance

Organe de gestion

Coordination générale : RV mensuel, espace de décision unique (agenda, embauche, planning, investissement, choix et orientations politiques, suivi et validation trésorerie....) composé obligatoirement de : salarié + structure coordinatrice + membres actif-ves du comité de fêtes + 1 co-prés.

Groupe de vie quotidienne : salarié-e + coordination voire membre actif-ve – se réunit régulièrement pour la gestion et la vie du lieu quotidienne. Tient régulièrement les responsables juridiques et les membres de l'association informés de son activité, en respectant les décisions collectives de la coordination générale.

Groupe comité des fêtes : organise et prépare, en appui de l'équipe de vie quotidienne, la mise en place d'événements, avec des mois d'avance, en respectant l'agenda de la coordination générale. Assure le suivi communication.

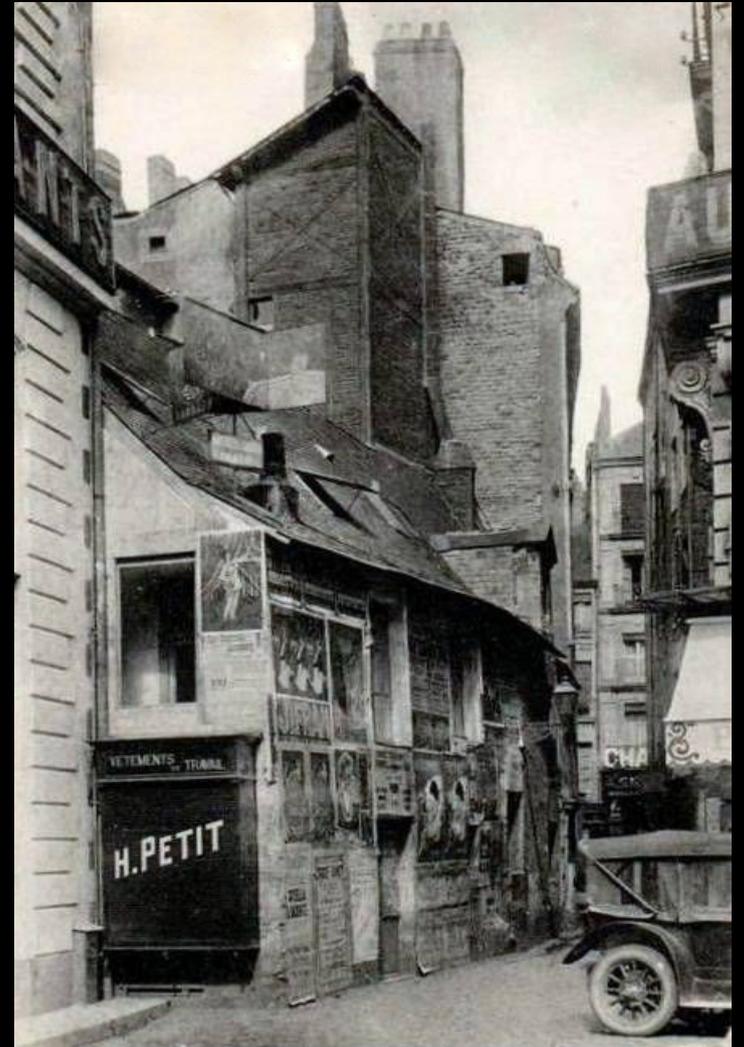
La stratégie

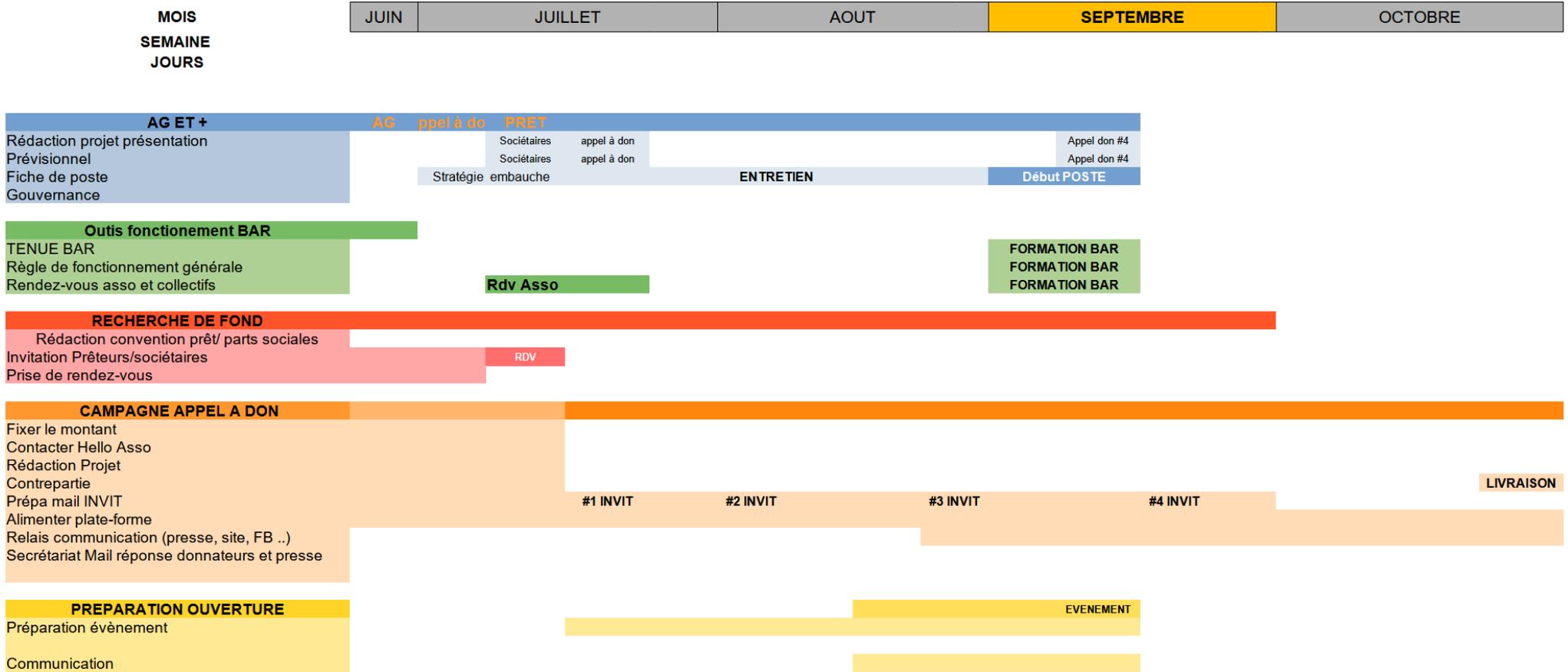
À
L'ATTAQUE !

La stratégie

Il nous faut :

- démarrer avec un salarié·e
- une structure coordinatrice
- ouvrir mi-septembre
- avoir une trésorerie de démarrage de 15k€
- achat du fond de commerce à 90k€, par « pallier » :
 - ♦ **13 500 €** (les 15 % restant du fond de commerce). Il s'agit d'un « crédit vendeur »
 - ♦ Reste au démarrage : **76 500 €** - A la signature on paye 66 500 €
 - ♦ en novembre : **les 15 % restant** (via dons obtenus) **10 000€**





La Stratégie

Financière

- A - Le financement participatif
- B – les dons
- C - Les prêts à taux zéro
- D - Le crédit « vendeur » de Lolo
- E - Parts sociales

À
L'ATTAQUE !

La Stratégie

la campagne de financement participatif

Objectif : 25 000€

Durée : du 8 juillet à fin octobre

Plateforme en ligne : HelloAsso

Mise en place : Élargissement du réseau par « cercle » avec un élargissement max en septembre (gros coup de com)

Paye une partie du fonds de commerce 15 %

Amène un fond de trésorerie pour l'ouverture du lieu

À
L'ATTAQUE !

La Stratégie des prêts

Objectif : 50 000€ (taux zéro)

En prêts des particuliers, prêts de structures type
« France Active »

Trois RV :

- 1 RV avec les particuliers **le 12 JUILLET**
- 1 RV avec France Active **le 19 JUILLET**
- apports conventionnés

**À
L'ATTAQUE !**



La stratégie

Le bar

Mise en place de journées de formation avec Régis / autres.

Accréditation : En plus d'être formé les personnes devront être accrédités par l'organe de gestion et la personne possédant la Licence IV

La stratégie

La com

Préparation d'une fête d'ouverture : diffusion au réseau large, com, invitation par courriel et dans la presse

Programmation des événements avec une vision à deux mois (mi-septembre à mi-octobre) : com, logistique...



Nantes
à la carte



La Rue du Port-au-Vin près de la Place du Commerce